

pour l'âme de...qui est à l'agonie de la mort. Aujourd'hui, ce n'est plus pour des individus, c'est pour la société même que sonne le glas de l'agonie. Prier pour elle, on le doit sans doute ; mais comme après tout, si voisine qu'elle soit de la mort, la société peut toujours guérir ; il est bon d'étudier le diagnostic de son mal ; je ne vois même pas d'autre moyen d'en trouver le remède.

Ce mal, d'où vient-il ? M. Prevost nous le dit : de l'absence d'une autorité. L'autorité ! pouvait-elle être dans une institution où l'on enseignait tout à la fois que la religion est vraie, et qu'elle est *bonne seulement pour les chiens* ; que Dieu est éternel, et que souvent "un Dieu est mort dans le ciel quand nous l'adorons encore sur la terre, perdant notre temps devant un squelette qui pendille à la voûte de l'éternité." (1) Non, le contradictoire n'est pas loi et ne peut pas faire loi ; loin de là, le chaos est père du chaos ; l'anarchie est une suite de désordres qui s'engendrent comme la musique est une suite de sons qui s'appellent. Une perturbation attire l'autre, et du haut de la société le mal descend bien vite jusqu'en bas. Là-dessus, nous en avons au moins que cet enfant dont parle Diderot, lequel ne voulait pas dire A, parce qu'il savait bien qu'ensuite il lui faudrait dire B. Nous n'avons pas compris, nous, que pour le peuple, A c'est l'impiété ; B, l'anarchie et la guerre civile.

Quoi ! mes maîtres, la religion n'est bonne que pour les chiens ! et moi né sur la paille, moi qui pour habit d'hiver et d'été n'ai qu'un lambeau tout déchiré, et, nouvel Ismaël, ne vois sur ma table qu'une cruche d'eau et le pain du jour, je m'abstiendrais, je me réprimerais ! Non, la source est à tous : qui me la dispute, la rougira de son sang.

Ainsi parle le peuple dès qu'il perd le bien de l'intelligence, *il ben dell intelletto*, dès que, de ce petit cachot où il est logé, il ne voit plus le ciel par cette fenêtre sublime qui, par notre faute, se rétrécit chaque jour.

Heureusement tout le peuple n'en est pas là ; à côté du peuple qui nie Dieu, il y a le peuple qui hante l'Eglise, qui se confesse, qui prie, qui espère qu'un Dieu le recueillera après sa rude journée ; c'est là le peuple non émancipé du prêtre ; c'est aussi le peuple qui nous a sauvés.

La liberté de l'enseignement est la gestation de l'anarchie, a dit un de nos plus fameux socialistes (2) car le socialisme hait la liberté ; tant qu'un homme aimera Dieu et adorera Jésus-Christ, le socialisme croira n'avoir rien fait : Dieu donc, Jésus-Christ, puis le prêtre, organe de Dieu dans les choses de la conscience, puis les chefs légitimes, ministres de Dieu dans leur sphère politique, voilà ce que la société de nos jours doit réapprendre à honorer, à quoi je ne sais rien de plus contraire que cette promiscuité de doctrines qui s'étale sans pudeur. Vous voulez la foi et vous dites à un juif : Va, et assieds-toi comme professeur dans une école catholique. Eh bien, moi, je me place sur ces bancs, j'ouvre le *Théon*, j'explique ces pages immortelles où Socrate, caressant la chevelure bouclée de son ami, l'enchantait par l'espoir de l'immortalité. Quel est l'esprit auquel alors ne se présentera pas soudain ce parallèle qui ne vieillira point parce qu'il est celui de la religion et de la philosophie, ce parallèle entre Socrate et Jésus-Christ ? Or, je vous demande, à moins que, comme un automate stupide il ne se borne à mettre le mot français sous le mot grec, le juif n'exaltera-t-il pas le sage et ne rabaissera-t-il pas le Dieu ? Le

catholique tout au rebours me fera admirer sans doute le *vieillard voisin du doux Hymète*, pour me servir de l'épithète donnée par Juvénal au maître de Platon (3) ; mais bien au dessus de lui il me montrera le Christ divin réveillant Lazare du sommeil de la mort.

Ne nous laissons pas de le dire, quand le faux et le vrai se donnent la main, je ne vois point la liberté, je ne vois qu'un chaos où tout s'abîme, même Dieu, même la distinction entre le bien et le mal, où chacun peut s'écrier comme Luther, sur cette place de Wittemberg toute chaude encore des décrets de Léon X : Nous sommes libres de toutes choses, *Ab omnibus liber sum...*

Tout cela est grave et mérite qu'on y songe : les mirages nous enveloppent, et s'ils nous touchent peu, ne reste-t-il pas toujours cet éternel prodige ; la société voulant marcher sans Dieu et ne le pouvant pas : ouvrez les yeux, grand politiques ! Ceux-là voient les miracles, dit saint Augustin, auxquels les mirages profitent. Nous les aurons donc vus, j'allais dire si nous nous convertissons, mais ce mot suranné choquant, je le crois, M. Cousin, je dirai, si nous revenons au christianisme, si nous comprenons que ce point d'appui demandé par le vieux géomètre de Syracuse ne peut être que là.

La société, comme un métal, a été jetée dans la fournaise ; que nul homme n'y inscrive son nom. Phidias grava le sien sur la statue de Minerve ; mais l'Olympe, c'était la terre encore ; et l'art des hommes, alors, valait bien leur sagesse. Telle n'est pas cette sagesse divine que les hommes n'ont point faite, mais qui les a faits eux et leurs institutions primordiales : aussi, comme on dit de l'oiseau ; que sans un double appareil pneumatique il ne pourrait voler, l'on peut dire des sociétés, avec non moins de certitude, que, sans le souffle puisant de la foi, elle ne marcheront point ; car ce souffle-là, ne nous y trompons pas, c'est la civilisation même.

Nous nous félicitons de partager ces idées avec M. Prevost, et nous recommandons son livre à quiconque étudie ce grave problème de l'avenir de l'Europe.

J. D'AVENEL.

AGRICULTURE.

RAPPORT.

DU COMITÉ SPÉCIAL SUR L'ÉTAT DE L'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

{ Assemblée législative,
{ Jeudi, 8 août 1850.

(Suite et fin.)

Moyens suggérés pour l'avancement de l'Agriculture.

Votre comité, dans la recommandation de moyens à employer pour l'avancement de l'agriculture dans le Bas-Canada, n'a pris de tous ceux qui se sont présentés ou qui ont été suggérés que ceux d'une praticabilité incontestable et déjà mis en opération avec succès dans d'autres pays. L'ensemble des moyens recommandés n'entraînera pas la province dans la dépense d'une somme plus grande que celle pour laquelle le crédit est engagé aujourd'hui en vertu de la loi existante, en y joignant le don voté chaque année à la société d'agriculture dans le Bas-Canada par la législature.

Les moyens recommandés, et dont votre comité